

Service gestion des fonctionnaires

ARRÊTÉ

Fixant la composition du comité technique

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS du Tarn en date du 4 juillet 2014 portant désignation des nouveaux membres représentant l'administration au comité technique du SDIS du Tarn,

VU le procès-verbal établi le 4 décembre 2014 à l'issue des élections des représentants du personnel au comité technique du SDIS du Tarn

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La composition du Comité Technique du SDIS du Tarn, s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

Titulaires

Michel BENOIT
Jean-Paul RAYNAUD
Georges BOUSQUET
Michel VIDAL
Jean-Michel BOUAT

Suppléants

Philippe GONZALEZ
Christophe TESTAS
Martine COURVEILLE
Jacques THOUROUDE
Marc COUSINIE

Représentants du personnel :

Titulaires

Julien DURAND
Eric MORALES
Nathalie CALMES
Bertrand POUPOUNOT
Jean-Jacques DARGET

Suppléants

Nicolas SERRES
Christophe GAYRAUD
Thomas BOUSQUET
Marc VIGOUROUX
Jean-François ALIBERT

A Albi le :

12 DEC. 2014

Le président



Michel BENOIT